

PREFET DE L'OISE

Arrêté abrogeant l'arrêté préfectoral du 16 septembre 2013 mettant en demeure la société DELTA-GOM pour son établissement de Cuts - situé route d'Attichy - de régulariser la situation administrative pour son activité de traitement de pneumatiques usagés

LE PRÉFET DE L'OISE
Chevalier de la Légion d'Honneur

Vu le code de l'environnement, en particulier ses articles L. 171-6 et L. 514-5 ;

Vu l'arrêté préfectoral du 16 septembre 2013 mettant en demeure la société DELTA GOM pour son établissement de Cuts - situé route d'Attichy - de régulariser la situation administrative pour son activité de traitement de pneumatiques usagés ;

Vu le rapport de l'inspection des installations classées du 19 septembre 2016 ;

Considérant que l'inspection des installations classées a pu constater après examen des documents transmis par l'exploitant, que les prescriptions de l'arrêté préfectoral du 16 septembre 2013 susvisé ont été respectées ;

Sur proposition du directeur départemental des Territoires de l'Oise ;

ARRÊTE

Article 1 - Sont abrogées les dispositions de l'arrêté préfectoral du 16 septembre 2013 mettant en demeure la société DELTA GOM pour son établissement de Cuts - situé route d'Attichy - de régulariser la situation administrative pour son activité de traitement de pneumatiques usagés.

Article 2 - En cas de contestation, la présente décision peut être déférée au tribunal administratif d'Amiens dans le délai de 2 mois suivant sa notification par le demandeur et dans un délai d'un an à compter de la publication de la présente décision par les tiers.

Article 3 - Le présent arrêté sera notifié à la société DELTA-GOM et publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de l'Oise.

Article 4 - Le secrétaire général de la préfecture de l'Oise, le sous-préfet de Compiègne, le maire de Cuts, le directeur départemental des territoires de l'Oise, le directeur régional de l'environnement de l'aménagement et du logement de la région Haut-de-France et l'inspecteur de l'environnement sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Beauvais, le **13 OCT. 2016**

Pour le Préfet
et par délégation
le Secrétaire Général



Blaise GOURTAY

Destinataires

Société DELTA-GOM

M. le Sous-préfet de Compiègne

M. le Maire de Cuts

M. le Directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement de la région Haut-de-France

M. l'Inspecteur de l'environnement

S/c de M. le Chef de l'unité départementale de l'Oise de la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement de la région Haut-de-France